Archives parlementaires

Renvoi au comité des secours et au ministre de la guerre de la pétition du citoyen Perrier, capitaine vétéran au 50e régiment d'infanterie, tendante à obtenir une pension de retraite, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Jean Joseph Victor Genissieu

Citer ce document / Cite this document :

Genissieu Jean Joseph Victor. Renvoi au comité des secours et au ministre de la guerre de la pétition du citoyen Perrier, capitaine vétéran au 50e régiment d'infanterie, tendante à obtenir une pension de retraite, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 446;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36423_t2_0446_0000_21

Fichier pdf généré le 15/05/2023

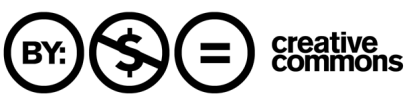

46

[CLAUZEL] **lit ensuite une lettre de la municipalité provisoire du Havre-Marat, en date du 27 nivôse.**

« Citoyens représentans,

Nous vous informons de l'arrivée en ce port du navire le *Ton*, capitaine Daquemey, venant de Liverpool, chargé de sel, vin, eau-de-vie, destinés pour Ostende, ayant 28 hommes d'équipage, du port de 700 tonneaux, avec une artillerie de 12 canons dont 6 de 12 et 6 de 6 en fer. Ce navire est anglois. Il a été pris par le travers de Staanpoint par la frégate de la République La Galathée, de la division de la Carmagnole, aux ordres du commandant Duchesne, en station dans la Manche (1). Cette division est composée des frégates La Carmagnole, la Galathée, la Résolue, la Pomone, et le cutter le Père Duchesne. Vive la République » (2). *(Applaudi).*

Insertion au bulletin (3).

47

Le général de brigade Bourcier fait passer à la Convention nationale deux assignats de 50 liv., dont le citoyen Leroux lieutenant au cinquième bataillon de Seine-et-Marne fait don à la patrie pour le soulagement des veuves et enfans des Républicains tués en venant dégager Landau (4).

Mention honorable insertion au bulletin (5).

[*A. du Rhin, quartier g^al de Landau, 11 niv. II*] (6)

« Aux citoyens représentans du peuple près l'armée.

Je vous envoie, Citoyens représentans, deux assignats de 50 l. dont le cit. Leroux, lieutenant du 5^e bataillon de Seine-et-Marne fait don à la Patrie pour le soulagement des veuves et enfans des républicains tués en venant dégager Landau. Je ferai mention de ce don dans l'ordre du jour de demain pour en donner connoissance à toute l'armée. Je vous invite en outre, Citoyen représentans, à engager la Convention nationale de faire mention de ce brave citoyen dans le bulletin. Salut et fraternité. »

BOURCIER.

48

Un membre annonce que selon une lettre de la société populaire de Châtillon-sur-Seine cette société a envoyé en don patriotique une somme de 1600 liv. en numéraire, dont 17 pièces de 24 liv. et deux de 48 liv. en or, et le surplus en pièces d'argent, une paire de boucles-d'oreilles, une autre paire avec les poires, deux petites croix, un cœur et une demi-guinée, le tout en or et pesant 3 gros et demi; 7 onces 3 gros en pièces d'argent, qui consistent en un reliquaire, un écritoire, 4 pièces représentant différentes figures, 3 cachets, 4 plaques de boutons et une clef de montre (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

49

Des pétitionnaires demandent à paroître à la barre, leur admission est décrétée.

La citoyenne Hyver réclame son mari envoyé par le pouvoir exécutif en mission près l'armée du Nord, et dont elle ne reçoit point de nouvelles depuis deux mois (3). Elle le suppose détenu dans les prisons de Lille par ordre du ministre de la guerre, pour avoir refusé ou mal *rempli une mission importante dont il était* chargé, demande son jugement ou sa liberté. Malgré les ténèbres, dit-elle, dont on affecte d'envelopper l'affaire de mon mari, je crois pouvoir assurer la Convention que la mission dont *il était chargé avait pour objet* de livrer aux Autrichiens la place de Lille (4).

Sur la proposition [de THIBAULT] :

« La Convention nationale décrète que la pétition de la citoyenne Hyver sera renvoyée au comité de sûreté générale, et que le ministre de la guerre sera tenu de donner par écrit, dans trois jours, connoissance de l'objet de la mission confiée audit citoyen Hyver, et de déclarer, dans le même délai, s'il sait ce qu'est devenu ce citoyen » (5).

50

Sur la proposition [de GÉNISSIEU] :

« La Convention nationale, après avoir entendu la réclamation faite au nom du citoyen Jean-Pierre Perrier, natif de Valence, capitaine vétéran au cinquantième régiment d'infanterie, ci-devant Hainault, tendante à une pension de *retraite et à un* secours provisoire de 500 liv., imputable sur cette pension, en attendant la liquidation;

« Renvoye au ministre de la guerre pour *la* fixation de la pension, et au comité des secours *pour la demande provisoire; charge le comité* d'en faire un rapport sous trois jours » (6).

(1) *P.V.*, XXIX, 322.
(2) *C.* 288, pl. 887, p. 52 (*signé : Belot (maire), Pouchet, Liard, A. Malet* (off. municip.)). *Mon.* XIX, 243; *Débats*, n° 486, p. 417; *Antiféd.*, n° 444; *J. Matin*, n° 531; *F. S. P.*, n° 200; *Audit. nat.*, n° 483; *J. Paris*, p. 1553; *C. univ.*, 30 niv., p. 3. Mention dans *J. Mont.*, p. 536; *J. Sablier*, n° 1085; *Ann. R. F.*, n° 50; *J. Fr.*, n° 482; *J. Perlet*, p. 395.
(3) *B^in*, 29 niv. Texte intégral.
(4) *P.V.*, XXIX, 323 et 351. *J. Sablier*, n° 1085; *J. Matin*, n° 531; *Débats*, n° 486, p. 415; *J. Fr.*, n° 482; *J. Perlet*, p. 394.
(5) *B^in*, 30 niv. (suppl^t).
(6) C. 288, pl. 881, p. 21.

(1) *P.V.*, XXIX, 323; *M.U.*, XXXVI, 124.
(2) *B^in*, 6 pluv.
(3) *P.V.*, XXIX, 323.
(4) *J. Matin*, n° 531. *J. Sablier*, n° 1085; *Ann. R. F.*, n° 51; *J. Perlet*, p. 393. Voir l'adresse de la c^ne Hyver, née Pinon *Portiez*, t. 235, n° 67).
(5) *P.V.*, XXIX, 324; *M.U.*, XXXVI, 94. Décret n° 7642.
(6) *P.V.*, XXIX, 324. Décret n° 7641. Minute signée Genissieu (C. 290, pl. 900, p. 1). *J. Perlet*, p. 393.